

CONDITIONS DE VENTE

1. Toute utilisation d'un Billet et toute admission dans le stade sont soumises aux présentes Conditions Abrégées d'utilisation des Billets qui constituent une version abrégée des Conditions Générales d'Utilisation des Billets, lesquelles prévalent sur les Conditions Abrégées d'utilisation, et à tout règlement ou décision de police applicable pris par toutes autorités compétentes (les « Autorités ») dont, la Fédération Royale Marocaine de Football (ci-après « FRMF »), le bureau de billetterie Evénement, les autorités de police et le propriétaire du Stade.

2. Les Conditions Générales d'Utilisation des Billets sont disponibles sur les sites (physiques et électroniques) de vente des Billets et aux entrées du Stade, en version de langue française.

3. Le Billet constitue une autorisation révocable et ne peut être utilisé par l'acheteur et/ou ses accompagnateurs à des fins promotionnelles ou commerciales sans l'accord préalable et écrit de la FRMF. Le cas échéant et outre les recours judiciaires disponibles, les Autorités se réservent le droit d'annuler et/ou d'exiger le retour du Billet, de refuser l'admission ou d'expulser une personne du Stade si celle-ci agit en violation des présentes Conditions, sans aucun remboursement.

4. Le détenteur de Billet renonce à toute réclamation vis-à-vis notamment des Autorités, à raison de tout préjudice, perte ou dommage subi en relation avec le Match, à moins que celui-ci soit la conséquence d'une faute intentionnelle ou d'une négligence grave des Autorités.

5. Il est interdit au détenteur du Billet d'enregistrer, de transmettre et/ou de diffuser par tout moyen et sur tout support, toute image, son, texte ou description du résultat du Match.

6. Le détenteur du Billet est réputé avoir donné son consentement irrévocable à l'enregistrement et à l'utilisation gratuite, sans limitation de durée et en tout lieu, par la FRMF et/ou par ses délégués, de ses données personnelles, voix et image (telles que recueillies notamment à l'occasion de l'acquisition du Billet et/ou du Match), ce sur tout support existant ou à venir, notamment photographique ou vidéo, en direct ou en différé.

7. Toute vente de Billet est définitive. Les Autorités ne pourront émettre de remboursement que dans certaines circonstances ou tels qu'ils seraient requis par les lois applicables. Le Billet ne peut être remplacé notamment en cas de perte, de destruction ou de vol.

8. A des fins sécuritaires, le détenteur du Billet doit se conformer aux directives des Autorités, notamment coopérer en matière de preuve d'identité et/ou de fouilles corporelles. Il est interdit d'introduire dans l'enceinte du Stade : toute substance illicite, toute boisson, qu'elle soit ou non alcoolisée, toute nourriture, toute arme, substance explosive, inflammable ou volatile, bouteille, récipient, objet tranchant ou contendant et d'une manière générale tout objet pouvant servir de projectile et/ou mettant la sécurité d'autrui en danger. De même, sont formellement interdits tous signes et/ou banderoles de nature politique, idéologique, religieuse ou publicitaire.

9. Les Autorités se réservent le droit de modifier à tout moment les date, heure et lieu du Match, si des Circonstances imprévues se présentent tel qu'un cas de force majeure et/ou de sécurité. En ce cas, le détenteur du Billet recevra, dans la limite du possible, un billet de la même catégorie. En cas d'annulation du Match, le détenteur de Billet sera remboursé à hauteur de la valeur nominale du Billet (hors frais de service). Un Billet est réputé nul s'il est falsifié, modifié ou déclaré volé.

10. Tout détenteur de Billet doit adopter un comportement digne et une tenue vestimentaire

11. Tout détenteur de Billet âgé de moins de 18 ans ne peut accéder à l'entrée du Stade s'il n'est pas accompagné d'un majeur également détenteur d'un Billet.

12. S'il advient qu'une disposition quelconque des présentes Conditions Abrégées d'utilisation soit déclarée inapplicable ou nulle par un tribunal ou toute autre autorité compétente, les autres dispositions demeurent applicables.

13. Les présentes Conditions Abrégées d'utilisation sont soumises exclusivement au droit marocain (le « Droit Applicable »).

14. Tout éventuel litige relatif à l'utilisation du Billet devra faire l'objet d'un recours amiable du détenteur concerné auprès de la FRMF, avant que soit engagée toute procédure devant les juridictions compétentes, lesquelles sont exclusivement les juridictions de Rabat (Royaume du Maroc).